

Protéger les travailleurs et les salaires !

Petit pays situé au centre de l'Europe, la Suisse a besoin d'entretenir de bonnes relations avec l'Union européenne (UE), tant politiquement qu'économiquement. Pour cela, il y a les accords bilatéraux, et la libre circulation des personnes. Afin que les travailleurs et travailleuses de Suisse en profitent aussi, les syndicats se sont battus pour les mesures d'accompagnement et leur développement. Elles protègent le marché suisse du travail contre la sous-enchère salariale et la main-d'œuvre étrangère qui s'y trouve contre l'arbitraire patronal.

La présente brochure explique quels sont les avantages des accords bilatéraux, de la libre circulation des personnes et des mesures d'accompagnement, mais elle signale aussi ce qui reste encore à faire. Elle montre également, sans préjugé aucun, quels ont été les problèmes de l'ancien système de contingents. Enfin, elle déconstruit les préjugés sur la libre circulation des personnes et montre quelles sont les causes des problèmes existants.



Libre circulation des personnes, mesures d'accompagnement et migration

Protéger les travailleurs et les salaires !

**Libre circulation des personnes,
mesures d'accompagnement
et migration**

Auteur(e)s :

Daniel Lampart, Enea Baselgia, Franziska Bender

Mai 2018

Sommaire

1	Accords bilatéraux, libre circulation des personnes, mesures d'accompagnement: position de l'USS	4
2	Accords bilatéraux avec l'UE: importants pour les salaires et les emplois	10
3	Les mesures d'accompagnement – Avantages, effets, nécessité d'action	14
4	L'économie et son développement ont une forte influence sur la migration	18
5	Ancien système des contingents: inhumain et économiquement nocif	22
5.1	Pressions sur les salaires: une triste réalité du système des contingents	23
5.2	Travail au noir répandu	24
5.3	Les contingents ne permettent pas de «maîtriser» la migration	28
5.4	Politique des bas salaires et de la productivité basse	30
6	La libre circulation des personnes: un bouc émissaire tout trouvé	32
6.1	Internationalisation générale du marché du travail	33
6.2	Transfert du risque contractuel aux sous-traitants, au personnel temporaire et aux travailleuses et travailleuses	36
6.3	Crise économique dans le sud de l'Europe	38
7	Protéger les travailleurs et les salaires: les revendications de l'USS	40

Impressum

Éditrice : USS

Monbijoustrasse 61, 3007 Berne, info@uss.ch, www.uss.ch

Conception graphique: Medienbüro Selezione

6853 Ligornetto, www.selezione.ch

Copyright by SGB

1 Accords bilatéraux, libre circulation des personnes, mesures d'accompagnement: position de l'USS



Photo de l'époque des contingents: arrivée d'ouvriers agricoles espagnols à Genève en 1962.
Photo: ©RDB, Stampfli

Petit pays au cœur de l'Europe, la Suisse a besoin de bonnes relations réglementées avec l'Union européenne (UE), pour des raisons politiques et économiques. La Suisse a donc conclu des accords bilatéraux avec l'UE. La libre circulation des personnes en fait partie.

Les syndicats se sont prononcés en faveur de ces accords, à condition qu'ils profitent aux travailleurs et travailleuses de Suisse. Et ce sont surtout les salaires et les conditions de travail qu'il faut absolument protéger. En Suisse, des salaires suisses doivent être versés. Les syndicats se sont battus pour des mesures d'accompagnement.

Grâce aux mesures d'accompagnement, les salaires de 42 000¹ entreprises sont contrôlés en Suisse, année après année. Ces dernières années, les employeurs ont dû augmenter les salaires de dizaines de milliers d'employé(e)s qu'ils payaient trop peu. Dans les branches qui pré-

voient des salaires minimums telles que la construction, le nettoyage ou l'artisanat, les employeurs qui pratiquent la sous-enchère salariale sont menacés d'amendes importantes. Les entreprises étrangères qui commettent des violations flagrantes ou s'adonnent à une sous-enchère salariale répétée ne sont plus autorisées à travailler en Suisse. Grâce aux mesures d'accompagnement, la Confédération et les cantons ont

¹ Rapport: Mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE en 2016; <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/seco/nsb-news.msg-id-66678.html>.

pu, pour la première fois, introduire des salaires minimums obligatoires. Comme la pression sur le marché du travail suisse s'est de nouveau accrue en raison de la situation économique difficile dans certains pays européens et de la force du franc suisse, les syndicats appellent à une extension des mesures d'accompagnement.

Associée à des mesures d'accompagnement efficaces, la libre circulation des personnes renforce la sécurité des travailleurs et travailleuses étrangers en Suisse. Ils sont moins à la merci de leur employeur que sous l'ancien système des contingents et sont mieux armés pour se défendre contre les mauvaises conditions de travail et l'exploitation. Grâce à la libre circulation des personnes, le statut inhumain et précaire de saisonnier est révolu. L'évolution est également positive pour les ressortissant(e)s suisses qui travaillent dans l'UE. Près de 500 000 Suisses et Suissesses profitent aujourd'hui du fait qu'il leur est plus facile de travailler à l'étranger.

Malgré ces aspects positifs, les accords bilatéraux conclus avec l'UE sont régulièrement attaqués par les milieux nationalistes-conservateurs comme l'UDC. Ceux-ci affirment que la libre circulation des personnes est la principale cause de la sous-enchère salariale, ce qui est faux. La responsabilité en incombe aux employeurs suisses et étrangers qui veulent accroître leurs profits en contournant les dispositions actuelles en matière de salaire et d'emploi. Que l'UDC ne se préoccupe pas de protéger les travailleurs et travailleuses contre la sous-enchère salariale apparaît clairement car ce parti s'attaque et aux mesures d'accompagnement destinées à protéger les salaires et aux syndicats.

Photos de l'époque des contingents (de haut en bas) : Quatre Italiens dorment dans 4 m², 1971.
©Gregor Fust/RDB

Logements de saisonniers.
©Sozialarchiv, Urech, Uri Werner

L'industrie horlogère a fait venir beaucoup d'ouvrières étrangères mal payées.
©Schweizerisches Sozialarchiv

Ouvrières dans l'industrie alimentaire.
©Schweizerisches Sozialarchiv

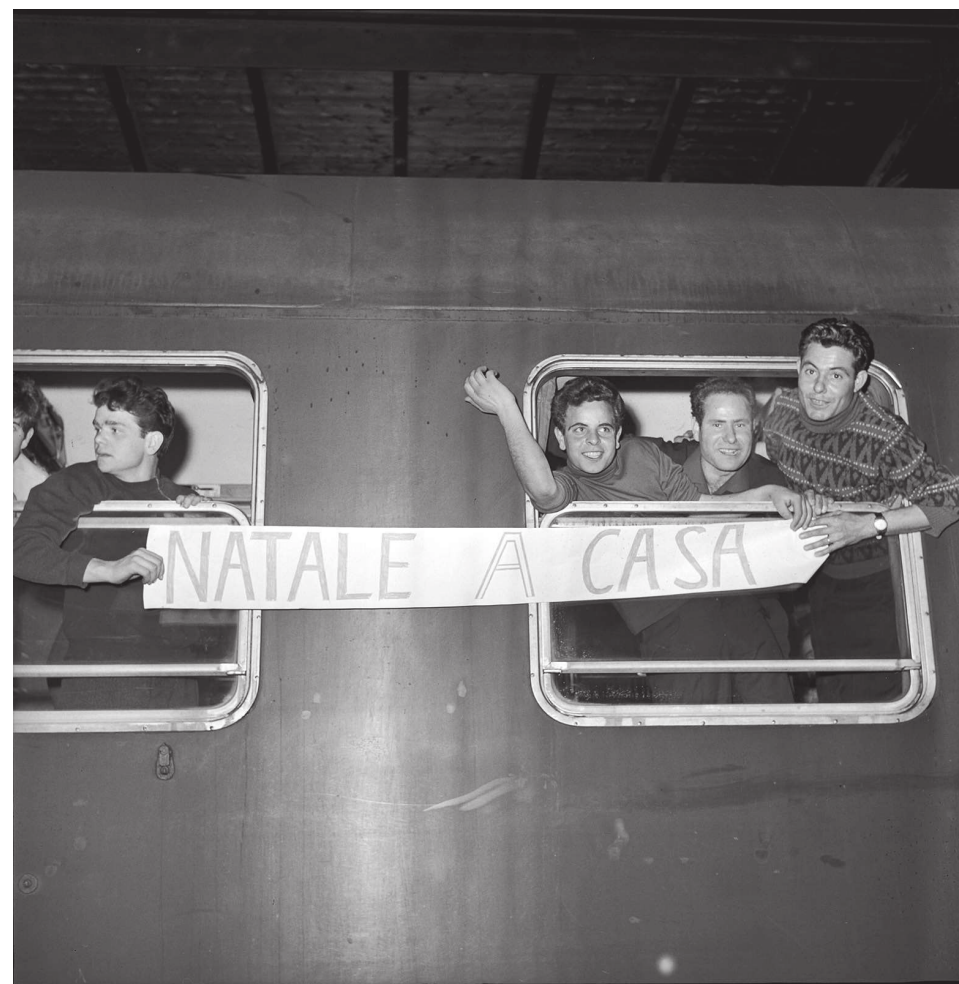
Cette brochure explique les avantages que présentent les accords bilatéraux, la libre circulation des personnes et les mesures d'accompagnement. Mais elle souligne également les points sur lesquels il faut agir. Elle aborde sans préjugés les problèmes de l'ancien système des contingents. Et elle montre que la pression sur les conditions de travail dans certains secteurs n'est pas due à la libre circulation des personnes, mais à l'arbitraire patronal et à la tentative de transférer le risque économique aux sous-traitants, aux travailleurs et travailleuses temporaires ou aux salarié(e)s.





Photos de l'époque des contingents (gauche) :
Ouvrières italiennes à une gare frontière vers 1970.
© Schweizerisches Sozialarchiv
ATP, Bilderdienst Zurich

Ci-dessous :
Des saisonniers rentrent chez eux pour Noël, 1964.
©RDB/ATP, Kuhn/Keller



2 Accords bilatéraux avec l'UE : importants pour les salaires et les emplois



En tant que pays au cœur de l'Europe, la Suisse entretient à de nombreux égards des relations étroites avec les États membres de l'UE. Grâce aux accords bilatéraux, beaucoup de ces relations ont une base juridique claire. L'échange de biens et de services dans la vie quotidienne s'en trouve facilité et la sécurité des employé(e)s qui les produisent plus grande.

Plus de la moitié des exportations suisses sont destinées à l'UE. Dans certains secteurs, même les trois quarts des produits sont livrés à l'UE. Les accords bilatéraux facilitent l'envoi de marchandises suisses à l'UE. Ils renforcent ainsi la Suisse, en tant que site industriel, et garantissent les salaires et les emplois. Et il faut y ajouter une étroite coopération internationale dans le domaine

Photo de gauche: ©Medienbüro Selezione
Photo ci-dessus: ©Fotolia, Alexey Novikov

de la recherche, réglementée par un accord distinct. La proximité immédiate de la Suisse et de l'UE signifie également que de nombreuses personnes travaillent et vivent de l'autre côté des frontières du pays. En Suisse, près d'un quart des personnes actives sont titulaires d'un passeport européen. À l'inverse, un peu plus de 750 000 Suisses et Suisesses vivent à l'étranger. La plupart

Part des exportations vers l'UE dans les exportations totales des branches en 2017	
Matières synthétiques	76 %
Chimie/Pharma	50 %
Métallurgie	74 %
Industrie des machines	52 %
Industrie électrique	59 %
Véhicules	70 %
Instruments de précision	52 %
Horlogerie	32 %
Total des exportations	53 %

Source: Administration fédérale des douanes AFD

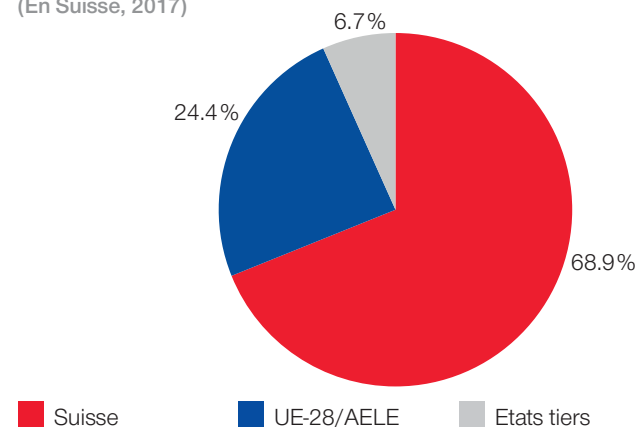


d'entre eux, soit 455 000 personnes, vivent dans l'UE. Grâce aux accords bilatéraux, ils disposent d'un meilleur statut de résidence. Ils peuvent se déplacer relativement librement dans leur pays de résidence. Et ils sont également mieux à même de se défendre contre les abus au travail. Cela, non seulement leur profite, mais réduit également la pression sur les salaires et l'emploi en général.

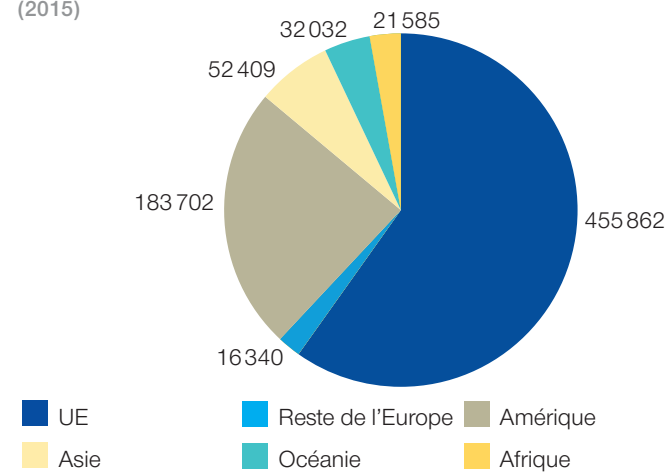
L'introduction de la libre circulation a permis aux Suisses et Suissesses de voyager plus facilement. La plupart du temps, nous n'avons pas besoin de montrer une pièce d'identité pour entrer dans un pays de l'Union européenne (UE). La même chose s'applique aux ressortissant(e)s de l'UE qui viennent en Suisse.

Photo: ©Keystone, Rolf Haid

Personnes occupées par nationalité
(En Suisse, 2017)



Suisses/Suissesses de l'étranger par lieu de résidence
(2015)



Source: OFS

3 Les mesures d'accompagnement – Avantages, effets, nécessité d'action



Les syndicats ont accepté les accords bilatéraux et la libre circulation des personnes à condition que des mesures d'accompagnement soient introduites pour protéger les salaires et les conditions de travail. Grâce à ces mesures pour lesquelles les syndicats se sont battus, les salaires et les conditions de travail en Suisse sont mieux protégés aujourd'hui qu'autrefois. Avant elles, les employeurs considéraient le salaire comme quelque chose qui n'était l'affaire de personne d'autre que l'employé(e). Aujourd'hui, les inspecteurs et inspectrices cantonaux et paritaires (dans le cadre des conventions collectives de travail, CCT) contrôlent chaque année environ 42 000 entreprises pour savoir si elles versent des salaires corrects. Les salaires minimums de certaines CCT ont été augmentés (hôtellerie-restauration, ...) et de nouvelles CCT importantes ont été



**Un pilier central de la protection des travailleurs et travailleuses:
les contrôles, comme ici sur un chantier**

Photos: ©Unia (gauche) / ©Keystone, Gaetan Bally

conclues dans les secteurs à risque de sous-enchère (nettoyage, sécurité, location de personnel, etc.).

Dans les branches qui prévoient des salaires minimums contraignants, comme la construction et l'hôtellerie-restauration, les entreprises qui versent des salaires trop bas doivent payer une amende. Quant aux entreprises étrangères qui ont commis de grossières violations des CCT, elles sont exclues du mar-

ché et ne peuvent plus exercer en Suisse.

Mais les cantons contrôlent aussi les branches qui n'ont pas de salaires minimums obligatoires – comme certaines parties de l'industrie et du commerce de détail ou les garderies – afin d'établir si elles versent les salaires usuels de la localité, la profession et la branche. En cas de sous-enchère, les entreprises sont invitées à corriger leurs salaires.

Une meilleure protection grâce aux conventions collectives de travail : p. ex. pour les employé(e)s des magasins de stations-service depuis février 2018. Ils se sont battus longtemps pour arriver à ce résultat, parfois en se mettant en grève comme ici en 2013 dans la station-service de Spar à Dättwil (AG).

Photo : ©Keystone, Steffen Schmidt

Chaque année, environ 5 000 salaires sont ainsi augmentés. En cas de sous-enchère répétée, la Confédération et les cantons peuvent fixer des salaires minimums contraignants (extension simplifiée, contrats-types de travail). À ce jour, ils l'ont fait dans une vingtaine de branches. Malheureusement, il n'y a toujours que la Suisse latine qui fasse usage de cette possibilité.

Depuis l'entrée en vigueur des mesures d'accompagnement en 2004/2006 et leur application, de nombreuses lacunes dans la protection des salaires ont été comblées grâce à la pression des syndicats : des mesures contre les faux indépendants et les abus dans la sous-traitance ont été introduites au niveau fédéral (responsabilité solidaire). Les entreprises étrangères peuvent être obligées de déposer des garanties financières (cautions). Le nombre d'entreprises qui doivent être soumises à des contrôles obligatoires a augmenté, de même que le nombre d'amendes infligées pour les infractions commises. Mais il y a toujours matière à amélioration dans divers

domaines. Ainsi, on dispose certes aujourd'hui d'instruments appropriés pour les entreprises stables et localisables, qui peuvent être contrôlées et sanctionnées. Mais ces outils ont par contre trop peu d'effet sur les entreprises nationales et étrangères précaires, qui sont souvent impliquées dans des schémas de faillite en chaîne et sont très difficiles à sanctionner par les procédures en aval des contrôles. Ce dont on a besoin ici, c'est d'une base juridique et d'une pratique permettant plus souvent de suspendre les travaux et d'appliquer directement les salaires minimums.

Certaines lacunes sont sensibles. Ainsi, seulement un peu moins de 50% des employé(e)s sont protégés par un salaire minimum. Par conséquent, il faut davantage de CCT avec des salaires minimums contraignants (commerce de détail, horticulture, ...). La loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application d'une CCT date des années 1950. Elle doit être de toute urgence modernisée (suppression de l'obstacle beaucoup trop élevé du quorum des employeurs appliqué pour



étendre le champ d'application d'une CCT). En outre, la protection des travailleurs et travailleuses ainsi que des militant(e)s syndicaux qui s'opposent à la sous-enchère salariale reste insuffisante.

Les diverses attaques lancées contre les mesures d'accompagnement par les milieux patronaux de l'UDC, en particulier ces derniers temps, prouvent également que ces dernières constituent a priori un instrument efficace pour lutter contre la sous-enchère salariale. Du point de vue syndical, cependant, cela signifie aussi que sans une lutte permanente des syndicats pour protéger les salaires et les conditions de travail, les mesures d'accompagnement se trouveraient sous pression et se veraient détériorées.

En Suisse alémanique surtout, on s'efforce d'appliquer ces mesures de manière à faire le moins de tort possible à l'employeur. Par exemple, en sous-estimant le niveau des salaires à respecter.

Pour que les mesures d'accompagnement aient un effet plus préventif, il est nécessaire de disposer de registres professionnels et sectoriels qui indiquent si les salaires et les conditions de travail contrôlés étaient corrects. Des restrictions sont nécessaires pour limiter le travail temporaire qui a enregistré une forte augmentation. Et la protection contre le licenciement des travailleurs et travailleuses âgés comptant une grande ancienneté doit être améliorée.

4 L'économie et son développement ont une forte influence sur la migration



Les étrangers et étrangères qui viennent en Suisse et veulent y vivre doivent avoir un revenu régulier. Pour les personnes qui ne sont pas des millionnaires, cela signifie concrètement que, sans emploi en Suisse, elles ne recevront pas de permis de séjour. Mais trouver un emploi dépend des besoins en main-d'œuvre des entreprises présentes dans notre pays. Lorsque l'économie se porte bien et que le chômage est faible en Suisse, les entreprises recherchent davantage de personnel à l'étranger. C'est pourquoi l'immigration augmente quand les conditions économiques sont bonnes. En période de récession, c'est l'inverse. Au cours de la période de chômage record de 1996 à 1997, on a compté plus de départs de citoyen(ne)s de l'UE que d'arrivées.

Photo ci-dessus: **Zurich, en plein boom économique.**
©Fotolia, Timdavidcollection
Photo de gauche: ©Fotolia, Omika

Ce n'était pas différent avec l'ancien système des contingents, comme le montre l'augmentation notable de l'immigration lors du boom de la fin des années 1980 et du début des années 1990. Depuis, même Mario Gattiker, chef du Secrétariat d'État à la Migration (SEM), l'admet: «Les contingents ont toujours été adaptés à la demande sur le marché du travail, il n'y a pas eu de

limitation de l'immigration.» (NZZ am Sonntag, 14.1.2018).

Les opposants nationalistes-conservateurs aux accords bilatéraux et à la libre circulation des personnes étouffent ce fait; par exemple, en utilisant régulièrement les statistiques sur l'immigration depuis la récession des années 1990 pour prouver qu'elle a augmenté au fil du temps. Mais si l'on établit des

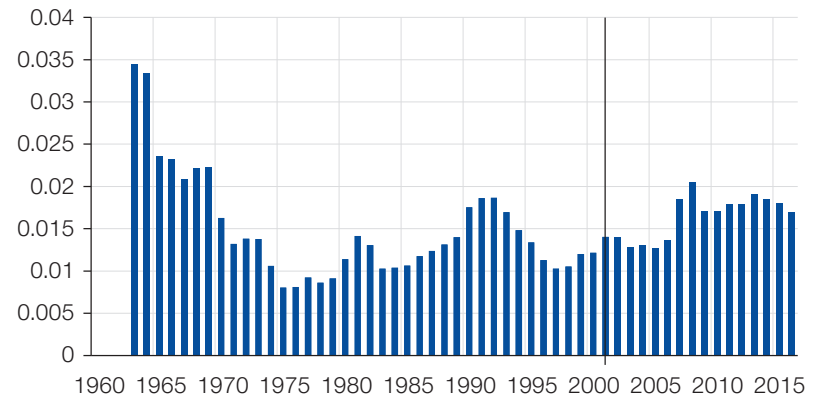


La conjoncture définit toujours combien de travailleurs et travailleuses viennent en Suisse. Dans toutes les branches économiques.
Photo: ©Thierry Porchet

statistiques pour une période de temps plus longue, on constate que l'immigration au cours des dernières années n'a pas été exceptionnellement élevée en comparaison historique. Bien que la Suisse, comme le

monde entier, soit devenue plus internationale et bien que le travail au noir, plus répandu quand le système des contingents prévalait, ne soit pas pris en compte dans les chiffres officiels (voir chapitre 5.2).

Immigration : en proportion de la population résidente permanente (En %)



Sources: SEM, OFS, calculs de l'USS

Commentaire: De 1963 à 1969, limitation au niveau de l'entreprise; dès 1970, contingents nationaux; dès 2002, libre circulation des personnes. Les données de 1963 à 1982 sont évaluées sur la base des chiffres de l'immigration de l'OFS.

5 Ancien système des contingents : inhumain et économiquement nocif



L'introduction de la libre circulation des personnes a aboli l'ancien système des contingents en Suisse. Il était grand temps. Le travail au noir, les conditions de travail et de résidence précaires et les pressions sur les salaires étaient en effet courants avec le système de contingents. Mais parce qu'il n'y avait presque pas de contrôles, beaucoup ne le savaient pas, ou pas assez. Il est prouvé que l'immigration ne peut pas être mieux contrôlée par des systèmes de contingents, malgré ce que prétendent les nationalistes-conservateurs de Suisse.

Photo de gauche : Manifestation contre le statut de saisonnier, 1972

Photo: ©Keystone, Klose

Photo ci-dessus : Travailleurs, travailleuses et syndicalistes demandent ensemble à Berne l'abolition du statut inhumain de saisonnier, 3 octobre 1970

Photo: ©Sozialarchiv, Bizzarri Alvaro

5.1 Pressions sur les salaires: une triste réalité du système des contingents

Les pressions sur les salaires étaient une réalité dans l'ancien système des contingents. Mais ce phénomène était peu connu. Les services de la migration devaient vérifier, avant de délivrer un permis, si les salaires des travailleurs étrangers figurant dans la demande étaient corrects. En réalité,

cette procédure a été souvent mise en œuvre de manière trop laxiste. Mais surtout, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, on ne contrôlait pratiquement pas les salaires dans les entreprises et sur les chantiers. Par conséquent, les cas de sous-enchère étaient rarement découverts.

Les statistiques montrent clairement que les pressions sur les salaires étaient très répandues avec l'ancien système des contingents. Les travailleurs sans passeport suisse étaient moins bien payés pour le même travail. La sous-enchère était particulièrement forte chez les saisonniers. Ils étaient payés 13,6% de moins que leurs collègues suisses.

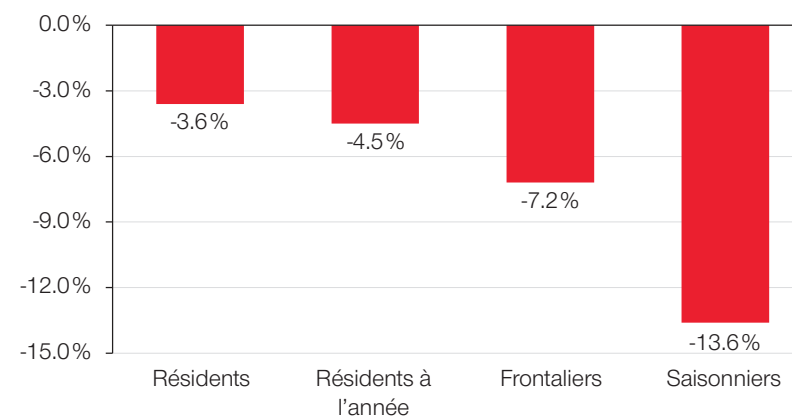
5.2 Travail au noir répandu

Le travail au noir était également très répandu et toléré par les autorités. De nombreuses entreprises ont employé des travailleurs étrangers illégalement au-delà de leur contingent. On estime qu'entre 120 000 et 180 000 travailleurs non déclarés étaient employés en 1990. Des témoins de l'époque décrivent des ouvriers agricoles au noir qui se réunissaient le dimanche au restaurant dans les villages, parfois en présence de la police locale. En plus de l'agriculture, il y avait beaucoup de travail non déclaré, surtout dans les secteurs de la construction, de l'artisanat et de l'hôtellerie-restauration.

La différence pour les frontaliers et frontalières se montait à 7,2%. Mais rien qui puisse réjouir les Suisses et Suissesses. Parce que si les salaires des collègues étrangers sont sous pression, tout le monde en souffre. En fin de compte, tous les salaires sont sous pression. Les seuls à en profiter sont les moutons noirs parmi les employeurs.

À l'époque du système des contingents, l'emploi de soi-disant «faux saisonniers» représentait un cas fréquent de travail au noir. Par exemple, les saisonniers qui devaient quitter la Suisse après neuf mois de travail étaient souvent employés toute l'année. Ce n'était guère un problème pour les employeurs, mais cela représentait un risque majeur pour les saisonniers eux-mêmes. S'ils n'avaient pas respecté les conditions et étaient restés en Suisse, ils ne pouvaient pas demander ensuite de permis de séjour annuel.

Différence de salaires selon le permis de séjour dans l'ancien système des contingents
(En % par rapport aux Suisses et Suissesses, 1996, sans pondération par branche)



Source: De Coulon et al. (2003)*

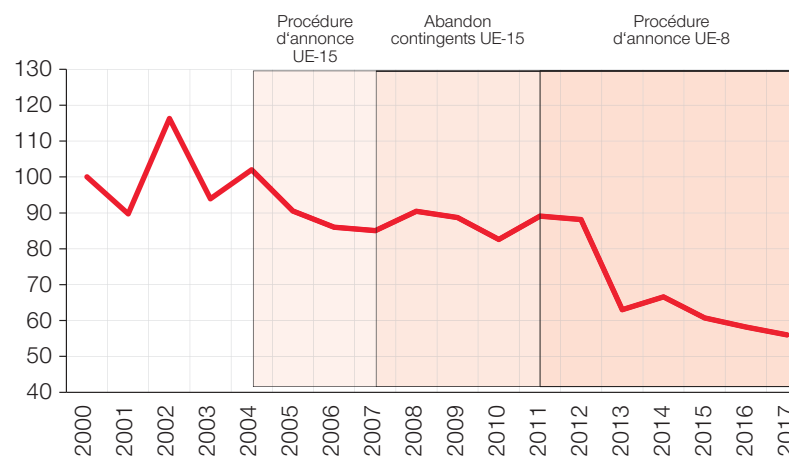
* De Coulon, A., Falter, J.-M., Flückiger, Y. et Ramirez, J. (2003). Analyse der Lohnunterschiede zwischen der schweizerischen und der ausländischen Bevölkerung, in Wicker, H., Fibbi, R et Haug, W. (éd.). Migration und die Schweiz – Ergebnisse des Nationalen Forschungsprogramms «Migration und interkulturelle Beziehungen». Zurich: Seismo

L'emploi illégal de travailleurs et travailleuses étrangers est doublement problématique. D'une part, ceux-ci n'ont eux-mêmes aucun droit et dépendent entièrement de l'employeur. Si même les saisonniers réguliers n'étaient guère en mesure de faire passer leurs demandes de salaires équitables et de conditions de travail appropriées, c'était complètement hors de question pour celles et ceux qui continuaient à travailler au noir. D'autre part, cette pratique de l'emploi illégal exerce également une pression sur les salaires et les emplois de la population indigène.

Il est difficile de fournir des preuves statistiques du travail au noir parce que celui-ci n'est pas couvert par les statistiques officielles. Indirectement, cependant, une estimation est possible. En effet, depuis l'introduction de la libre circulation des personnes, les employeurs suisses n'ont plus besoin d'obtenir un permis de travail pour les engagements de 90 jours et moins. Ils ne doivent plus qu'annoncer les travailleurs et travailleuses qu'ils emploient. Il y a lieu de croire que les employeurs le font de plus en plus souvent au lieu d'employer au noir des travailleurs et travailleuses non qualifiés. On peut le démontrer pour l'agriculture: le nombre d'annonces a sensiblement augmenté par rapport aux précédents nombre de permis de courte durée, sans augmentation correspondante de la production agricole. On peut en déduire un indicateur du travail au noir. Dans l'agriculture, ce dernier a presque diminué de moitié avec l'introduction de la libre circulation des personnes.

Indicateur du travail au noir dans l'agriculture

(1999=100, valeurs en baisse = moins de travail au noir)



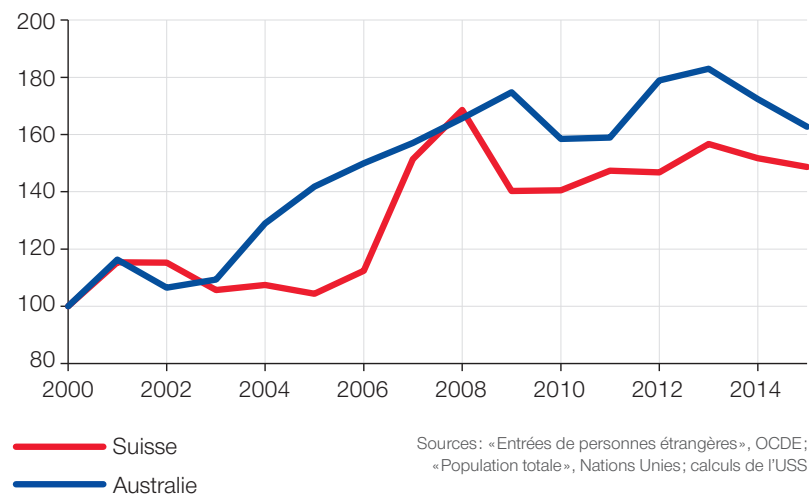
Source: USS

5.3 Les contingents ne permettent pas de « maîtriser » la migration

Les systèmes de contingents ne permettent pas de « maîtriser » la migration, comme le prétendent les nationalistes-conservateurs. En Suisse, les politicien(ne)s fixaient les contingents en fonction des souhaides entreprises, le Conseil fédéral accordant une attention particulière aux secteurs politiquement bien organisés, mais économiquement plus faibles sur le plan structurel. Les chiffres officiels de la migration des années 1980 et 1990 sous-estiment la quantité de travailleurs et travailleuses étrangers recrutés à l'époque, parce que la main-d'œuvre étrangère au noir n'est pas incluse.

En Australie, un exemple parfait de soutien nationaliste-conservateur des contingents, l'immigration est aujourd'hui environ 60% plus élevée qu'en 2000 par rapport à la population résidente permanente. L'immigration en Australie, pourtant un État insulaire isolé, était encore plus forte qu'en Suisse, qui se trouve au cœur de l'Europe.

Immigration Suisse vs Australie
(2000 = 100, en proportion de la population résidente permanente)





L'emploi de main-d'œuvre étrangère bon marché a longtemps retardé des investissements nécessaires dans l'industrie (du papier).
Photo: ©Urech, Uri Werner

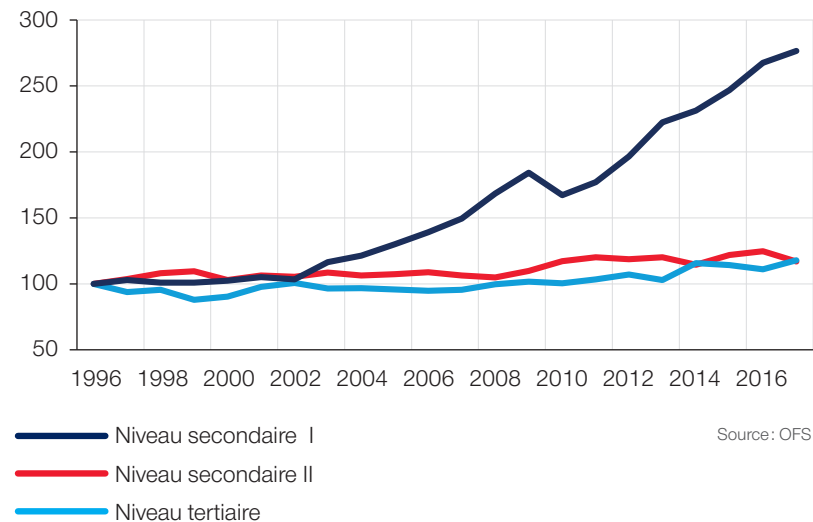
5.4 Politique des bas salaires et de la productivité basse

L'ancien système de contingents «favorisait les secteurs économiques qui dépendaient de travailleurs bon marché et non qualifiés», comme l'écrit le Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF de Zurich (KOF, 2015) dans une analyse. Les conséquences en étaient des conditions de travail précaires, des salaires bas et des méthodes de travail improductives. Pour les étrangers mieux qualifiés, les conditions de résidence et de travail précaires ou offrant peu de sécurité n'étaient pas très attrayantes.

Cela a changé avec la libre circulation des personnes. Grâce à de

meilleures conditions de résidence, des personnes plus qualifiées ont été prêtes à travailler en Suisse. Les travailleurs et travailleuses étrangers sont également mieux à même de se défendre contre les pressions et les tentatives d'abus de la part des employeurs. Et grâce aux mesures d'accompagnement, on a disposé pour la première fois d'instruments (contrôles, entre autres) de lutte contre la sous-enchère salariale sur le terrain. Les salaires se sont alors améliorés. Et les moutons noirs parmi les employeurs furent moins en mesure de recruter des travailleurs «bon marché» à l'étranger.

Main-d'œuvre étrangère selon son niveau de formation
(Index 1996=100)



Source: OFS

6 La libre circulation des personnes : un bouc émissaire tout trouvé



Depuis l'introduction de la libre circulation des personnes, les forces de la droite nationaliste ont fortement obscurci et déformé la vision que la population suisse a de la migration. L'augmentation de l'immigration et de l'émigration a été attribuée à la libre circulation des personnes, ce qui en fait l'élément central de la politique anti-européenne derrière ces manœuvres. La libre circulation des personnes est devenue un bouc émissaire. La conjoncture en tant que moteur le plus important de l'immigration et l'internationalisation générale de l'économie ont été ignorées ou passées sous silence.

Passage de la frontière entre la Suisse et l'Allemagne.

Photo de gauche: ©Fotolia, view7

Photo ci-dessus: ©Keystone, Gergios Kefalas

6.1 Internationalisation générale du marché du travail

Quand on regarde au-delà des frontières nationales, on voit que le recrutement de personnel par les entreprises et les mouvements migratoires qui y sont associés sont généralement devenus beaucoup plus internationaux. Dans tous les pays d'Europe de l'Ouest et du Nord qui n'étaient pas gravement en crise, la proportion de travailleurs et travailleuses

étrangers titulaires d'un passeport de l'UE a sensiblement augmenté. Ce fut même le cas au Danemark, en Norvège ou en Finlande, des États plutôt isolés du point de vue linguistique.

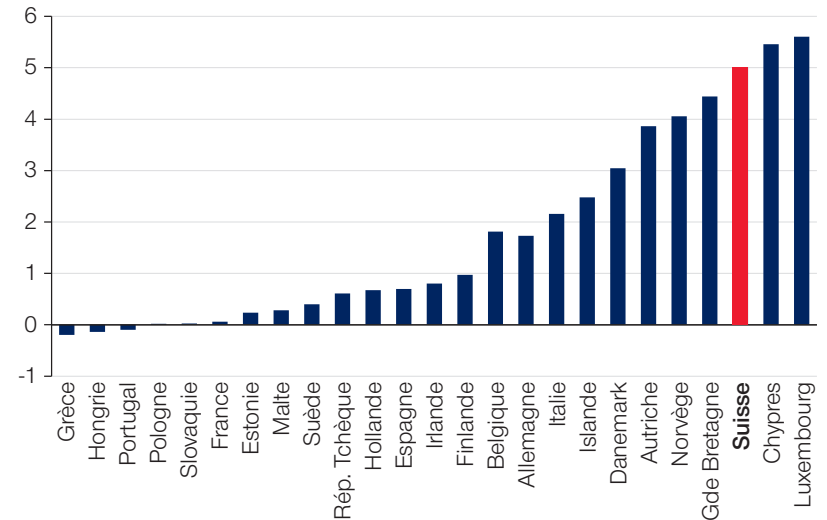
Plusieurs raisons expliquent cela:

- L'internationalisation générale de l'économie: de nos jours, de plus en plus de personnes de différents pays travaillent dans la même entreprise. Exemples: il y a une dizaine d'années, les entreprises de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM) employaient environ la moitié moins de personnel à l'étranger qu'en Suisse. Aujourd'hui, elles occupent à l'étranger presque autant de personnes qu'en Suisse². En 2015, 18,7% des actifs en Suisse parlaient «habituellement» l'anglais au travail³.
- Les offres d'emploi via Internet: de nos jours, presque tous les postes vacants sont publiés sur Internet. Les offres sont consultables dans le monde entier. Avant 2002, cela passait principalement par la presse locale et nationale. Les offres d'emploi en Suisse n'étaient pas faciles à trouver pour les demandeurs et demandeuses d'emploi à l'étranger.

² Selon des chiffres de Swissmem ainsi que les statistiques du commerce extérieur de l'USS.

³ Selon le relevé structurel du recensement de l'OFS.

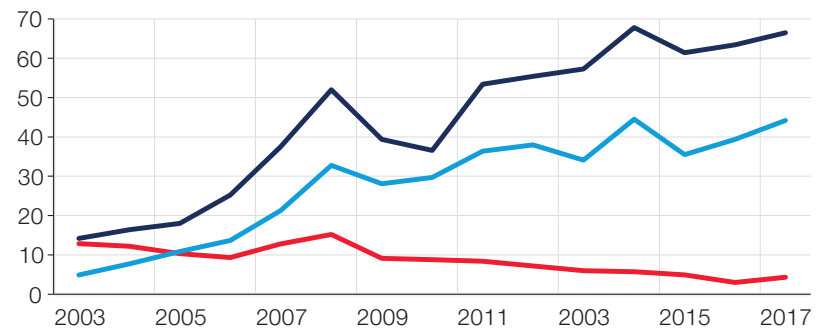
Évolution du nombre de travailleurs étrangers (UE-27) par rapport à la population active
(Différence entre 2006 et 2016, en points de pourcentage)



Sources: Eurostat, calculs de l'USS

Recrutement de personnel par les entreprises: évolution des canaux de mise au concours

(Indice d'après le monitoring de l'emploi; dates des sondages: 1^{er} trimestre)



— Sites des entreprises

— Internet

— Presse

Sources: Université de Zurich, Stellenmarkt-Monitor

6.2 Transfert du risque contractuel aux sous-traitants, au personnel temporaire et aux travailleurs et travailleuses

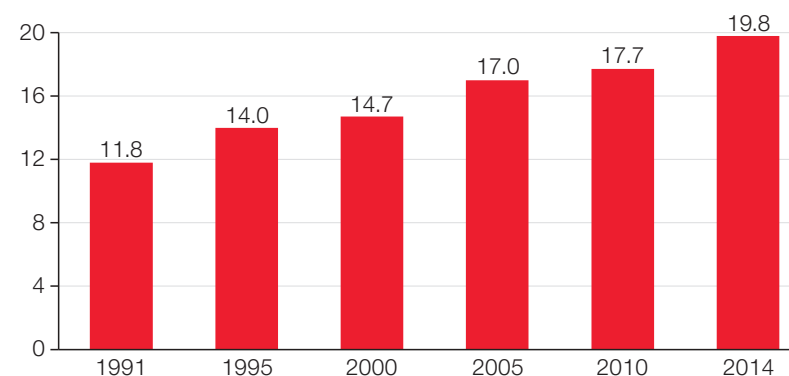
Dans la construction, la pression sur les salaires et les conditions de travail s'est accrue parce que les entreprises de construction essaient de réaliser des bénéfices plus élevés et de transférer le risque contractuel et économique sur des tiers. D'une part, elles ne font plus une partie du travail elles-mêmes, mais le transmettent à des sous-traitants. D'autre part, elles emploient moins de personnel et se tournent de plus en plus vers de la main-d'œuvre temporaire. La location de machines de construction a également augmenté.

Certains confondent cette évolution avec la libre circulation des personnes en attribuant la part plus élevée des sous-traitants à la libre circulation des personnes plutôt qu'à la logique de maximisation du profit des entreprises. Mais cette interprétation est fautive. En effet, le recours accru aux sous-traitants peut éga-

lement être observé pour la même période dans d'autres pays, comme par exemple en Allemagne, bien que la libre circulation des personnes et la « libre circulation des services » aient été introduites plus tôt qu'en Suisse.

La libre circulation des personnes peut être mise en relation avec le recours plus fréquent à des sous-traitants dans la mesure où les obstacles bureaucratiques pour les entreprises qui détachent de la main-d'œuvre ont quelque peu diminué. Mais d'autre part, des mesures d'accompagnement ont été introduites qui ont permis de contrôler et de sanctionner les sous-traitants, en cas de sous-enchère. En raison de la pression accrue sur le marché du travail, les mesures d'accompagnement doivent également être actualisées et étendues de manière ciblée.

Proportion des coûts pour les sous-traitants dans la construction en Allemagne (part de la production annuelle brute, entreprises de 20 à 49 salarié(e)s)



Sources : Principale fédération de l'industrie allemande de la construction

6.3 Crise économique dans le sud de l'Europe

La crise financière a frappé particulièrement durement les pays du sud de l'Europe. Sous la pression internationale, des mesures publiques d'austérité ont été décidées, les mailles du filet de protection des salarié(e)s ont été desserrées et les salaires abaissés. Le chômage a for-

tement augmenté. En Espagne, plus d'un quart de la population active était sans emploi en 2013. De nombreuses personnes ont dû se battre pour gagner leur vie et ont été forcées de chercher un emploi dans d'autres pays d'Europe, également en Suisse.

Salaires en baisse et chômage en hausse dans les pays du sud de l'Europe			
	Italie	Portugal	Espagne
Salaires*	-2.2 %	-6.7 %	-3.3 %
Chômage**	5.5	2.1	11.4

Sources: OCDE

* Croissance 2010-2016 en %

** Différence du taux de chômage entre 2007 et 2016



Chômeurs en Espagne, 2013

Photo: ©Keystone, Paul White

7 Protéger les travailleurs et les salaires : les revendications de l'USS



Depuis toujours, les syndicats militent pour la protection des travailleurs, des salaires et des conditions de travail en Suisse. Raison pour laquelle ils se sont prononcés pour une libre circulation des personnes qui soit accompagnée de mesures de protection. Ce qui a mis un terme à l'inhumain système des contingents. Et depuis 15 ans, les salaires et les conditions de travail sont systématiquement contrôlés en Suisse. Contrairement à l'époque où les employeurs essayaient de garder les salaires secrets. Grâce aux contrôles, on voit pour la première fois en Suisse qu'il y a toujours des employeurs qui ne paient pas assez.

Et c'est justement parce qu'elles sont efficaces que les mesures d'accompagnement continueront de faire l'objet d'attaques. L'initiative pour la résiliation de

Photo de gauche : Remise de la pétition demandant d'instaurer une responsabilité solidaire dans la construction

Photo: ©USS

Photo ci-dessus : Manifestation du 1^{er} Mai 2011 à Zurich.

Photo: ©Medienbüro selezione

l'UDC veut supprimer la libre circulation des personnes et la protection des salaires. Les syndicats devront une fois de plus défendre ces acquis.

Mais indépendamment de ce combat politique, il y a besoin d'agir sur certains points. Il faut beaucoup plus de conventions collectives de travail (CCT) avec de bons salaires mini-

mums. En effet, il n'y a toujours que la moitié des salarié(e)s de Suisse qui soient protégés par une CCT qui prescrive des salaires minimums. Des branches menacées comme le commerce de détail ou l'horticulture n'ont qu'une protection conventionnelle lacunaire. A quoi s'ajoutent des obstacles très élevés pour étendre les CCT,



comme le quorum des employeurs de 50%. Cet obstacle datant des années 50 doit être abrogé.

La volonté de démasquer la sous-enchère salariale varie considérablement d'un canton à l'autre. Alors que de nombreux contrôles sont effectués à Genève et au Tessin, les cantons de Suisse orientale et centrale détournent les yeux. Mais ces cantons doivent aussi faire leur travail.

Les mesures préventives sont aussi d'une grande importance. Grâce à un registre professionnel, il sera possible d'identifier à temps les moutons noirs parmi les employeurs et de les exclure des contrats publics et privés.

Les CCT protègent contre la sous-enchère salariale, par exemple dans le secteur du nettoyage et dans l'industrie.

Photos de gauche: ©Fotolia, Valerii Honcharuk
Photo ci-dessus: ©Fotolia, industrieblick

Novembre 2010: Les syndicats remettent à l'ambassadeur de l'UE de l'époque, Michael Reiterer, devant l'ambassade de l'Union européenne, une note de protestation contre les exigences de l'UE qui veut vider de leur substance les mesures suisses de protection des salaires.

Photo: ©USS

